

Fig. 107. — École pour 72 élèves.

- | | | |
|-------------------------------------|-----------------------------|--|
| 1. Entrée des élèves. | 6. Classes. | et de la mairie. |
| 2. Cuisine. | 7. Gymnase. | 12. Instituteur adjoint. |
| 3. Atelier d'ouvrages ma-
nuels. | 8. Préau découvert. | 13. Jardin. |
| 4. Préau couvert. | 9. Privés. | 14. Voie publique (cours en
avant). |
| 5. Vestiaire. | 10. Fontaine. | |
| | 11. Entrée de l'instituteur | |

Nombre d'élèves : 2 classes de 36 élèves ; ensemble : 72.

Préau couvert : $21^m,40 \times 7\text{ m.} = 149^m,80$. — Préau découvert : $36\text{ m.} \times 10\text{ m.} = 60\text{ m.}$
Vestiaire : développement des murs et cloisons : 20 mètres.

Classe :

Long. : $8^m,20 \times$ larg. : $6\text{ m.} =$ surface : $49^m,20$.
Surface par élève : $1^m,36$.

Hauteur sous plafond : $(6\text{ m.} + 0^m,50) \times \frac{2}{3} = 4^m,32$.

Cube par élève : $5^m,91$. — Surface vitrée : 14 mètres.

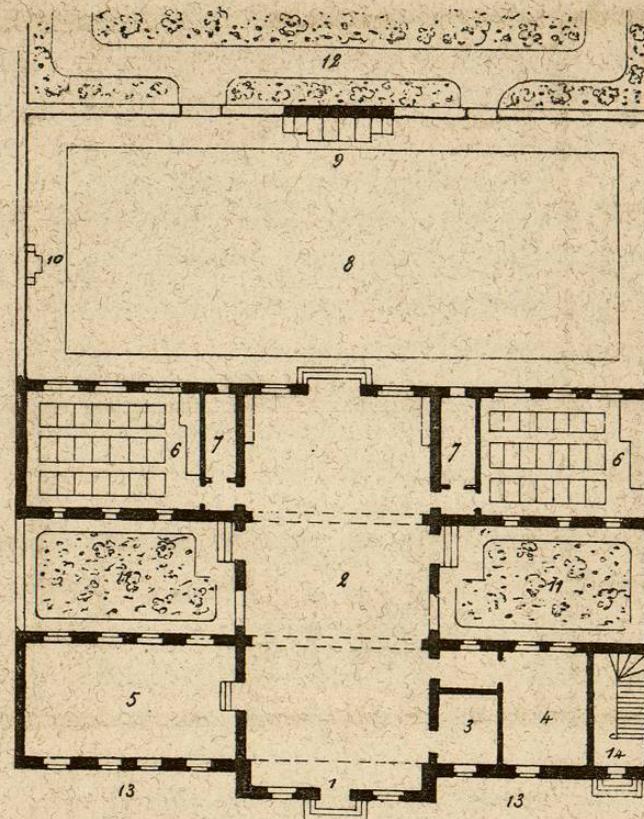


Fig. 108. — École pour 84 élèves.

- | | | |
|------------------------------------|---------------------|--------------------------|
| 1. Entrée des élèves. | 5. Gymnase. | 10. Fontaine. |
| 2. Préau couvert. | 6. Classes. | 11. Jardins d'isolement. |
| 3. Cuisine. | 7. Vestiaires. | 12. Jardin de l'école. |
| 4. Atelier d'ouvrage ma-
nuels. | 8. Préau découvert. | 13. Voie publique. |
| | 9. Privés. | 14. Logement et Mairie. |

Nombre d'élèves : 2 classes de 42 élèves, ensemble : 84.

Préau découvert : $32\text{ m.} \times 14\text{ m.} = 448\text{ m.}$ — Préau couvert : $20\text{ m.} \times 8^m,50 = 170\text{ m.}$
Vestiaire : développement des murs : 11 mètres.

Classe :

Longueur : $9^m,10 \times$ larg. : $6\text{ m.} =$ surface : $54^m,60$.

Surface par élève : $1^m,28$. — Hauteur sous plafond : $(6\text{ m.} + 0^m,50) \times \frac{2}{3} = 4^m,32$.

Cube par élève : $5^m,62$. — Surface vitrée : 14 mètres.

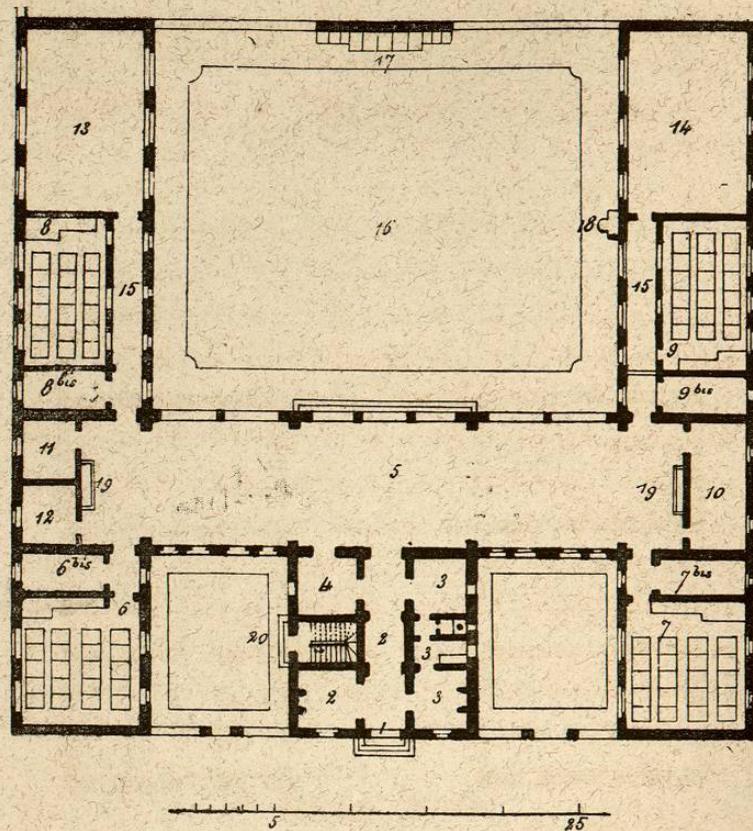


Fig. 109. — École de 152 élèves.

- | | | |
|--|---------------------------------|-------------------------|
| 1. Entrée des élèves. | 7 ^{bis} . Vestiaire. | 13. Gymnase. |
| 2. Vestibule et salle d'attente des parents. | 8. Classe de 36 élèves. | 14. Salle de dessin. |
| 3. Logement du concierge. | 8 ^{bis} . Vestiaire. | 15. Passages. |
| 4. Cabinet du directeur. | 9. Classe de 36 élèves. | 16. Préau découvert. |
| 5. Préau couvert. | 9 ^{bis} . Vestiaire. | 17. Privés. |
| 6. Classe de 40 élèves. | 10. Atelier d'ouvrages manuels. | 18. Fontaine. |
| 6 ^{bis} . Vestiaire. | 11. Cuisine. | 19. Lavabos. |
| 7. Classe de 40 élèves. | 12. Salle des maîtres. | 20. Entrée du logement. |

Nombres d'élèves : 2 classes de 36 ; 2 classes de 40 ; ensemble 152 élèves.
 Préau découvert : 30 m. \times 26 m. = 780 m. — Préau couvert : 40 m. \times 8 m. = 320 m.
 Vestiaires : Développement utilisable des murs pour les classes de 36 élèves, 9 mètres, et pour les classes de 40 élèves, 10 mètres.

Classes :

Classes de 40 élèves, éclairage bilatéral : long. : 7^m,10 \times larg. : 7^m,70 = 54^m,67.
 Surface par élève : 1^m,36. — Hauteur sous plafond : 4 mètres.
 Cube par élève : 5^m,45. — Surface vitrée : 18 mètres.
 Classe de 36 élèves, éclairage unilatéral : comme au type IV, (fig. 107).

Quant à la manière de grouper ensemble ces éléments elle donnera lieu à une transformation encore plus complète de nos écoles, transformation qui aura pour conséquence immédiate une amélioration considérable dans les installations scolaires en même temps qu'une notable augmentation dans le chiffre des dépenses jusqu'alors jugé nécessaire.

La forme à donner à nos écoles, leur plan, seront une chose nouvelle, un objet d'étude et de création pour l'architecte et le constructeur, et nous avons voulu aider à leur tâche en leur indiquant un certain nombre de plans de maisons d'école comprenant les écoles mixtes, les écoles, à deux ou quatre classes et répondant aux prescriptions réglementaires (fig. 104, 105, 106, 107, 108 et 109).

Ces exemples n'ont pu être choisis parmi des écoles construites puisqu'il n'en existe pas encore remplissant ces conditions, ce sont donc seulement des indications ne pouvant être copiées servilement mais qui seront utiles pour aider à la rédaction d'un projet et faciliter la mise en pratique des clauses du nouveau règlement¹.

Quant aux exemples de maisons d'école conformes à des prescriptions désormais modifiées ou tombées en désuétude, nous n'avons pas cru devoir les supprimer, il nous a au contraire paru utile d'en conserver le souvenir. Le lecteur saura bien les transformer pour les mettre en rapport avec les besoins nouveaux et en tirer aussi parti.

(1) Les volumes des *Écoles publiques* relatifs aux écoles de Belgique, de Hollande et de Suisse contiennent aussi un grand nombre de types de maisons d'écoles se rapprochant considérablement de celles devenues obligatoires chez nous. Notre nouveau règlement a en effet emprunté une partie de ses prescriptions aux règlements des pays étrangers.